

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : 2026-49 Création d'une Maison des
Services au Public – Approbation du projet et
demande de subvention.**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du
Conseil Municipal et la liste des délibérations
examinées par le Conseil Municipal ont été
affichées en Mairie, conformément aux articles
L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code
Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-Président d'Orléans Métropole

Anne LE BIHAN
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 29 juin 2026 à
19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE
LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la
salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur
Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAUTHIER
Mme DESNOUES	M. FREDI
M. THIBAUDAT	Mme BAROINI
Mme LE BIHAN	M. PERNIN
M. HUBERT	Mme LOQUET
Mme BELLIZIO	Mme PAROU
M. GBEDAHOU	M. LAFRAYHI
Mme HAMEAU	M. MONGAS
M. PAOLI	M. REGNIER
Mme BUREAU	Mme BALLA
Mme PARAYRE	M. MABOUSSOU
Mme BERANGER	M. ASSAM
Mme BOIS	M. HUYGHUES DES ETAGES
M. LENORMAND	M. POULET

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. PIVAIN a donné
pouvoir à M. THIBAUDAT, Mme GAMBONI a donné
pouvoir à Mme LE BIHAN, Mme VIEIRA a donné
pouvoir à M. POULET et Mme DAHOU a donné
pouvoir à M. HUYGHUES DES ETAGES.

ABSENT : M. CHAILLOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE BIHAN

2026-49 Création d'une Maison des Services au Public – Approbation du projet et demande de subventions.

Le projet de Maison des Services au Public prolonge les réflexions engagées depuis 2018 sur le renouvellement urbain du quartier des Chaises. En concertation avec l'ANRU en 2024, la commune a engagé une hypothèse de projet au sein de la Maison Pour Tous Nord, par la restructuration d'une partie des espaces existants.

Cette implantation permet de conforter un site déjà identifié comme une polarité du quartier et d'y regrouper plusieurs fonctions de proximité : une Maison France Services, une structure petite enfance et un centre social. Le projet vise ainsi à renforcer l'accès aux services publics, à développer une offre d'accueil pour les jeunes enfants et à maintenir un espace de vie collective au cœur du quartier des Chaises.

Le scénario retenu prévoit la création d'une micro-crèche d'environ 160 m² utiles, permettant l'accueil de 12 enfants, d'une Maison France Services d'environ 88 m² utiles, d'espaces communs d'environ 39 m², ainsi que l'aménagement d'espaces extérieurs représentant environ 1 500 m².

Les études engagées entre mai et juillet 2025 ont permis d'identifier et de valider les besoins, de choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage à l'automne 2025, puis d'établir un préprogramme comprenant trois scénarios de faisabilité.

La consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 30 décembre 2025, trois candidats ayant été retenus le 20 février 2026 pour la poursuite de la procédure. Un candidat a été choisi et son marché notifié courant juin 2026. Les travaux de curage et désamiantage partiels débuteront en septembre 2026. Le reste des travaux démarrera autour de l'été 2027.

Le coût opérationnel prévisionnel de l'opération est estimé à 1 663 000 € TTC (soit environ 1 361 000 € HT). Le plan de financement prévisionnel intègre une participation attendue de l'ANRU à hauteur de 420 159 €, ainsi qu'une demande de financement auprès de la CAF, en cours d'instruction, pour un montant estimatif de 206 000 €.

Compte tenu de la nature du projet, de son implantation dans le quartier des Chaises, de sa contribution au renouvellement urbain et au renforcement des services publics de proximité, il est proposé de solliciter le soutien de l'État au titre de la Dotation Politique de la Ville, pour un montant de 205 971 €. Il est également proposé de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental dans le cadre du soutien aux projets d'intérêt communal (volet 3), à hauteur de 101 691 €.

Voici le plan de financement prévisionnel du projet :

DEPENSES PREVISIONNELLES (HT)		RECETTES PREVISIONNELLES	
Études, maîtrise d'œuvre, missions techniques et frais associés	264.000 €	Subvention ANRU	420 159 €
Curage, désamiantage et travaux préparatoires	139.000 €	Subvention CAF	206 000 €
Travaux de restructuration, d'extension et d'aménagement intérieur de la MPT Nord	703.000 €	Subvention Etat – Dotation Politique de la ville	205 971 €
Aménagements extérieurs	175.000 €	Subvention du Département du Loiret (volet 3)	101 691 €
Équipements, mobilier, signalétique, divers et aléas	80.000 €	Reste à charge pour la commune	427 179 €
TOTAL DEPENSES	1 361 000 €	TOTAL RECETTES	1 361 000 €



Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances réunie le 15 juin 2026,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 22 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour réalisation du projet de Maison des Services au Public du quartier des Chaises, au sein de la Maison Pour Tous Nord,

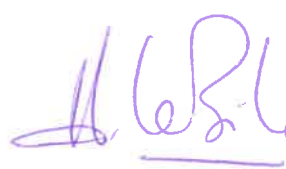
SOLLICITE auprès de l'État une subvention d'un montant de 205 971 €, soit 15,1 % du montant HT des travaux, au titre de la Dotation Politique de la Ville,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Loiret une subvention de 101 691 €, soit 7,5% du montant total HT des travaux, au titre de l'appel à projets d'intérêt communal (volet 3),

S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 31,4 % du montant HT,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération,

DIT que le montant des dépenses et recettes correspondantes seront traduites dans le budget principal de la commune.

 Fabien BAVIERE DA SILVA Maire de Saint Jean de la Ruelle Vice-président d'Orléans Métropole	 Anne LE BIHAN Secrétaire de séance
--	---

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »